

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe des Entreprises

Inscrite dans un ensemble législatif et politique déjà dense, la reconquête de la biodiversité est un impératif de plus en plus crucial. Force est de constater que si l'ambition, tant par ses principes que dans l'instauration d'outils existe, la mise en œuvre reste lacunaire qu'il s'agisse de la gouvernance du dispositif, à la fois trop complexe et incomplet, ou de son effectivité.

Ce texte appelle à la responsabilité de tous les acteurs, des organisations et des entreprises. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses à prendre la mesure à la fois des risques qui pèsent sur leurs modèles économiques (accès aux ressources, durabilité des sites de production, évolution des territoires), et des opportunités qui s'offrent à elles, tant sur le plan économique (stratégies d'entreprises plus durables, biomimétisme, nouveaux métiers), qu'en termes de dialogue avec les parties prenantes (citoyens, salariés, ONG, collectivités locales, clients). Les entreprises sont des acteurs clés dans la reconquête de la biodiversité et déjà plusieurs organisations professionnelles se sont emparées de longue date du sujet aux côtés des pouvoirs publics et des associations. Les entreprises poursuivent leurs engagements, par exemple pour les grandes par l'engagement Act4nature et pour les plus petites d'entre-elles l'intègrent dans leur démarche de RSE.

Ce texte invite à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes : une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les décisions publiques par le biais du conseil de défense écologique ou par les régions est ainsi nécessaire. Ouvrir les instances pour faciliter l'appropriation des enjeux est nécessaire pour accroître les mobilisations : le groupe Entreprises partage cette conviction. Il réaffirme que c'est le développement d'une stratégie claire et lisible qui permettra de progresser bien plus que la multiplication d'objectifs et d'instances.

Le groupe rappelle la nécessité de se donner les moyens d'objectiver la mesure du coût de la compensation pour en éviter les dérives. Il réitère sa réserve : le mécanisme de compensation doit financer exclusivement la préservation et la réhabilitation de la nature.

De plus, si l'allègement de la fiscalité du non bâti est une orientation intéressante, pour le reste, le groupe maintient son opposition à tout alourdissement de la fiscalité.

De même, la mise en œuvre effective de l'Accès et Partage des Avantages doit permettre le recueil du consentement préalable pour l'accès aux ressources génétiques, afin de promouvoir des conditions d'utilisation respectueuses de la biodiversité. Enfin, l'élargissement des missions des CSE en matière de transition écologique doit se faire à moyens constants, pour ne pas créer des contraintes supplémentaires, que les entreprises et notamment les TPE/PME ne pourraient pas assumer.

Malgré ces fortes réserves, le groupe Entreprises a voté la résolution favorablement.